



**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**  
**RIUNIONE DI I 25 È 26 D'UTTOBRE**  
**REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE**

2018/O2/062

*Question déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI*  
*Au nom du groupe "ANDA PER DUMANE"*

**OBJET : Déplacements à vélos.**

Monsieur le Président,

Nous saluons l'idée, la mesure, qui vise à stimuler les déplacements au moyen de vélos à assistance électrique, grâce à une incitation financière, une aide qui concerne aussi bien les professionnels et les organismes publics que les particuliers.

Cependant, nous nous interrogeons sur quelques points. Tout d'abord pourriez-vous nous expliquer pourquoi les entreprises bénéficient d'une aide plus importante que les particuliers, alors que l'on sait que les entreprises, de plus de 100 salariés, doivent établir un plan de mobilité (PDM), anciennement appelé « Plan de déplacement d'entreprise » (PDE) avec un volet important concernant les déplacements à vélo, contrairement aux particuliers qui n'ont aucune obligation d'achat de vélo ?

Ensuite, concernant l'attribution de l'aide aux entreprises, pourquoi ne pas distinguer celles d'une certaine taille, qui ont des obligations, de celles de taille plus modeste qui n'en ont pas ?

En ce qui concerne les organismes et entreprises qui ont l'obligation d'établir ces plans de mobilité, pourriez-vous indiquer qui organise et comment s'effectue le contrôle de cette obligation ?

Mais le problème n'est pas seulement dans le coût car qui dit acquisition de vélo, dit effectivement déplacement, et on pourrait comprendre les difficultés pour les entreprises comme pour les collectivités d'établir un plan de mobilité à vélos s'il n'y a pas de piste cyclable, ou si ce déplacement à vélo se fait dans des conditions dangereuses.

Alors à l'échelle de la Collectivité, pourriez-vous nous dire s'il existe un programme régional de création de pistes cyclables, par exemple sur l'axe Bastia-Folelli ?

Ou un programme qui encourage les communes à aménager des voies sécurisées dans leurs agglomérations ?

Voire un programme qui encourage la multimodalité, que ce soit sur les grands axes et les liens ferroviaires, aéroportuaires et portuaires, mais également au niveau de chaque entrée d'agglomération ?

Pour finir, au-delà des investissements lourds, n'envisage-t-on pas une possibilité de partage équilibré de l'espace entre piétons, vélos et automobilistes ?

Y a-t-il des projets concrets qui seront mis en œuvre en Corse ?

Car le véritable frein au développement du vélo, plus que celui du frein financier, demeure la sécurité des usagers. En effet, tout le monde connaissant bien le prix d'acquisition d'une voiture - et malgré cela pratiquement toutes les familles en possèdent 1, 2 voire 4 ou plus - le véritable frein ne serait-il pas celui de la sécurité des cyclistes lors des déplacements ?

Merci pour vos réponses.